



Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 14 heures 00, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lanrivain, sous la Présidence de Monsieur Guillaume ROBIC.

Présents : Rémy GUILLOU, Jean-Yves ROLLAND, Marc VIDCOQ, Patrick HAMON, Jean-Pierre JAGLIN, Annie BENION, Yann BOUTIER, Georges GALLARDON, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Bernadette LE BOEDEC, Guy LE FOLL, Sandra LE NOUVEL, Guy LE YOUDEC, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Robert MOISAN, François HINDRE, Guy QUERE, Florence LE SAINT, Michel LE CALVEZ, Alain BURLOT, Gervais LEMOINE, Claude BERNARD, Xavier CERTAIN, Michel HUBY, Pierre TANGUY, Christiane MOREL

Excusés : Hervé OLLIVIER, Daniel TREND, Jacques LAMBERT, Jacques LE POTIER, Alain CUPCIC, Emile DOHOLLOU, Daniel REAU, Jacques TROEL, Gilles THOMAS, Henri FLAGEUL, Gérard MATHECADE, Mireille JEGO, Gildas LE FRESNE, Julien VIDELO, Joseph PERROT, Jean-Pierre LE GOUX, Jean-Baptiste LE VERRE, Olivier ALAIN, Raymond GELEOC, Cécile NICOLAS, Pierre-Yves LE BORGNE, Christelle URVOIX, Marianne LORETTE, Xavier ROBIC, Jean JOURDEN

Date d'envoi des convocations : 20 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 29

Secrétaire de séance : Bruno Raoult

**Très haut service de Loudéac :
Mise en place d'un accélérateur**

Le respect de la pression maximum de 25 bars sur le réseau permet de livrer entre 7500 m³/j et 7800 m³/j au réservoir de Kergoff. Or les besoins en période d'été et de pointe sont au maximum de 11000 m³/j.

Pour atteindre ces volumes journaliers :

- soit pousser la pression sortie usine à 29 bars et donc pression > 25 bars sur le réseau
- soit mettre en place un accélérateur afin de respecter p=25 bars max sur le réseau

Programme travaux : 2024-2025-2026

- recherche du terrain, achat, bornage contradictoire, levé topo, étude de sols,
- étude AVP, PRO
- raccordement électrique > 36 kVA
- lancement consultation
- travaux

Le Président sollicite l'accord des membres pour l'autoriser à engager cette opération, à entreprendre toute étude préalable nécessaire, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision, à signer les devis et régler les dépenses afférentes.

Le Comité Syndical,

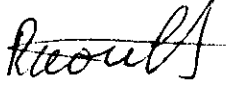
Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité,

Autorise le Président à :

- à engager cette opération.
- à entreprendre toute étude préalable nécessaire à cette opération
- à signer toute pièce nécessaire à l'application de cette décision
- à signer les devis et régler les dépenses afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

Guillaume ROBIC

Bruno RAOULT
Secrétaire de séance


Signé par : Guillaume ROBIC
Date : 09/07/2024
Qualité : PRÉSIDENT

